



Le récent atelier du CTA sur le thème « Dynamiser l'agriculture de prochaine génération dans les pays ACP par l'entrepreneuriat des jeunes, la création d'emplois et la numérisation » a identifié sept facteurs de succès essentiels : l'accès des jeunes à l'investissement et au financement, des approches et des modèles pouvant être adoptés et reproduits à grande échelle, un environnement politique favorable aux jeunes, l'accès des jeunes aux marchés, l'attraction des jeunes vers l'agriculture, des *business models* efficaces et l'accès à une série de compétences, de savoir-faire, de connaissances et de méthodes pour les développer.

Ce document, rédigé par Eva Shitaatala, Lilian Mabonga, Oluwaseun Adedeji et Tony Nsanganira, insiste sur le fait que les décideurs politiques des pays ACP doivent impliquer les jeunes pour que l'environnement politique tienne compte de leurs intérêts et les attire vers le secteur agroalimentaire. La jeunesse pourra ainsi insuffler au secteur son dynamisme, assurer sa croissance et stimuler sa transformation.

Les mesures et interventions pour atteindre cet objectif comprennent : la mise en place de plateformes et mécanismes associant les jeunes à l'élaboration des politiques et facilitant leur accès à l'emploi ; l'élargissement aux zones rurales des processus de consultation et leur amélioration ; l'examen des politiques existantes avec les jeunes ; la promotion de la participation des jeunes femmes aux organisations et institutions rurales ; et le renforcement des capacités des organisations de jeunes afin que ceux-ci puissent faire entendre leur voix.



Introduction

L'Afrique est le continent le plus jeune au monde : sur 960 millions d'habitants, plus de 60 % sont âgés de moins de 24 ans et 75 % de moins de 35 ans. Le pourcentage de jeunes dans la population active y est aussi le plus élevé – environ 35 % en Afrique subsaharienne et 40 % en Afrique du Nord, contre 30 % en Inde et 25 % en Chine.

Dans le monde, plus de la moitié des jeunes vivent en milieu rural. La majorité des jeunes travaillent dans l'économie informelle, dans l'agriculture de subsistance, comme micro-entrepreneurs à domicile ou comme ouvriers non qualifiés. Ils travaillent sous contrat informel ou saisonnier et leurs salaires sont généralement très bas. À ces conditions économiques et de travail précaires s'ajoutent la vulnérabilité environnementale et l'exclusion sociale – autant de facteurs qui incitent les jeunes des zones rurales à quitter les campagnes pour s'installer dans les zones urbaines, privant ainsi les zones rurales d'une main d'œuvre essentielle et potentiellement dynamique.

Le secteur agroalimentaire est en plein essor en Afrique, créant ainsi de nouveaux débouchés pour les producteurs et transformateurs ainsi que des conditions propices à la création de nombreux emplois.

Toutefois, pour que l'agriculture devienne plus dynamique et plus attrayante aux yeux des jeunes, il faut augmenter le niveau actuel et la

qualité des investissements publics et respecter les engagements politiques en faveur de l'agriculture. En outre, les jeunes doivent pouvoir jouer un rôle important dans l'élaboration de ces politiques et participer à leur concrétisation.

Aspects essentiels à prendre en compte

L'importance de la participation des jeunes aux processus décisionnels et au dialogue politique est de plus en plus reconnue. Les décideurs politiques doivent non seulement travailler pour les jeunes, mais aussi avec eux. Il reste toutefois encore un long chemin à parcourir pour garantir la participation active des jeunes aux processus d'élaboration des politiques.

Leur participation est trop souvent symbolique ou passive. Un âge plus avancé confère généralement une plus grande autorité. Souvent, les jeunes ne sont pas autorisés à parler franchement ou exprimer leurs craintes, et encore moins à jouer un rôle dans les processus politiques. La situation des jeunes femmes peut être encore plus défavorable, notamment là où subsiste la discrimination liée au sexe.

Même si certains documents légaux ou certaines politiques, comme la Charte africaine de la jeunesse (Union africaine, 2006), déclarent explicitement le droit des jeunes à participer à l'élaboration des politiques, de nombreux jeunes – garçons et filles – ne sont pas conscients de leurs droits. Des efforts sont donc nécessaires pour créer et améliorer les plateformes et mécanismes qui facilitent la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et leur accès à des opportunités d'emploi. Il faut aussi veiller à adapter les processus de consultation en tenant compte de l'hétérogénéité du groupe des jeunes. En outre, le dialogue politique se limite généralement aux zones urbaines, favorisant la participation des jeunes urbains avec souvent un niveau d'éducation plus élevé. Il y a donc lieu d'étendre ces processus consultatifs aux zones rurales pour mieux tenir compte des intérêts et besoins de la jeunesse rurale. Cela peut être facilité par l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables, les SMS, les médias sociaux, la télévision, la vidéo et la radio en ligne.

Il faut aussi évaluer les politiques existantes pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des jeunes. Cette évaluation pourrait être

Actions politiques nécessaires

- Les responsables politiques doivent travailler pour et avec les jeunes.
- Des plateformes et mécanismes doivent être mis en place pour associer les jeunes à l'élaboration des politiques et faciliter leur accès à l'emploi.
- Des efforts doivent être fournis pour améliorer les processus consultatifs dans les zones rurales, pour une meilleure prise en compte des intérêts et besoins de la jeunesse rurale.
- Les politiques existantes doivent être réexaminées par un processus participatif associant les jeunes afin qu'elles répondent aux besoins de la jeunesse.
- Il faut redoubler d'effort pour remédier à la faible participation des femmes aux organisations et institutions rurales.
- Il faut renforcer les capacités des organisations de jeunes pour qu'elles puissent faire entendre leur voix et négocier en vue d'un appui ou d'instruments politiques spécifiques.

réalisée dans le cadre d'un processus participatif incluant les jeunes. Ceux-ci auraient alors la possibilité d'analyser de manière critique les méthodologies et le calendrier de la mise en œuvre des politiques.

Les jeunes femmes peinent à être associées à l'élaboration des politiques. Elles se heurtent aux croyances traditionnelles selon lesquelles les femmes ne sont pas aptes à occuper des postes de décision et à la persistance des inégalités hommes-femmes au niveau des ménages. Le faible taux de participation des femmes aux organisations et institutions rurales n'est pas seulement un obstacle à leur accès aux marchés et aux services essentiels. Il limite aussi leurs possibilités de coopérer plus étroitement avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur, d'influencer les aspects liés à la gouvernance de la chaîne de valeur et de faire connaître leurs exigences et besoins au niveau politique. Il faut donc consentir davantage d'efforts pour lutter contre ces attitudes discriminatoires à l'égard des femmes, notamment par des campagnes d'éducation et de sensibilisation des communautés, avec des exemples montrant comment la participation des jeunes femmes aux processus de décision peut apporter des avantages aux communautés rurales.

Faire entendre la voix des jeunes dans le dialogue politique implique que ceux-ci s'organisent efficacement. Même s'il existe déjà plusieurs organisations de jeunes en Afrique, celles-ci manquent souvent de moyens financiers, ont un champ d'action limité et un statut souvent informel et ne pèsent pas assez dans les processus politiques. Il faut renforcer les capacités des organisations de jeunes pour leur permettre de faire entendre leur voix et de négocier pour obtenir un appui et des instruments politiques spécifiques. Pour améliorer la participation des jeunes femmes, il convient d'abolir les lois et décisions discriminatoires les empêchant de s'affilier à des organisations.

Plateformes nationales associées aux processus politiques en Afrique

Les plateformes agroalimentaires nationales facilitant le dialogue entre les jeunes, le secteur privé et le gouvernement peuvent être des mécanismes efficaces pour répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse. C'est le cas du Forum des jeunes Rwandais dans l'agroalimentaire (*Rwandan Youth*

Agribusiness Forum, RYAF ; ryaf.rw) et de la section ghanéenne de Young Professionals in Agricultural Development (YPARD ; ypard.net).

Le Forum des jeunes Rwandais dans l'agriculture (RYAF)

Créé en mai 2016, le RYAF compte aujourd'hui plus de 5 000 membres de 35 ans maximum. C'est une organisation nationale reconnue qui représente les jeunes Rwandais actifs dans le secteur agricole et agroalimentaire. Ses représentants participent activement au dialogue politique et plaident en faveur d'interventions visant à renforcer la participation des jeunes à la transformation du secteur agricole national.

Section ghanéenne du Young Professionals for Agricultural Development (YPARD)

YPARD est un mouvement international de jeunes lancé en 2006. Son Unité de coordination mondiale est hébergée par le Forum mondial pour la recherche agricole (*Global Forum on Agricultural Research*, GFAR ; www.gfar.net). Cette plateforme regroupe de jeunes professionnels du secteur de l'agriculture, âgés de moins de 40 ans.

YPARD-Ghana regroupe plus de 750 membres issus d'organisations paysannes, du gouvernement et du secteur privé ainsi que d'autres praticiens. Il plaide pour l'instauration de politiques en faveur de ses membres. Par ses contacts réguliers avec les décideurs politiques, une série de réformes politiques ont été proposées, en particulier pour créer des possibilités d'emploi pour les jeunes du Ghana.

Conclusions

Les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire sont en plein essor en Afrique. Ce sont là d'importantes sources d'emplois pour les jeunes, toujours plus nombreux sur ce continent. Les décideurs politiques doivent impliquer les jeunes pour s'assurer que l'environnement politique reflète leurs intérêts et améliore l'attrait de ces secteurs à leurs yeux. À cet égard, il s'agit notamment de prendre des mesures pour que les jeunes puissent vraiment faire entendre leur voix et pour renforcer le rôle des organisations de jeunes et de femmes dans les processus et dialogues politiques ainsi que dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires.

Références

Union africaine 2006. *Charte africaine de la jeunesse* : <https://au.int/en/treaties/african-youth-charter> [Dernier accès le 14 novembre 2018].

Cet article a été rédigé dans le cadre d'une initiative menée par le CTA visant à documenter et à partager les connaissances sur des approches qui fonctionnent dans l'agriculture des pays ACP. Il regroupe les connaissances, les enseignements et les expériences pratiques afin de documenter et d'orienter la mise en œuvre de projets axés sur l'agriculture pour le développement.

Dans une série de vidéos, les participants donnent leur point de vue sur les questions soulevées pendant l'atelier. Voir : <https://tinyurl.com/y7xhhfho>

Les produits de l'atelier peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse suivante : <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/97710>

Auteurs

Eva Shitaatala est une agripreneuse autodidacte de Namibie. À 30 ans, elle a fondé Zadeva Investments, une entreprise de vente au détail de produits de la mer et de la pêche. Elle a fondé récemment la section namibienne de l'African Women in Agribusiness Network, avec dix autres agripreneuses namubiennes.

Lilian Mabonga est spécialiste du renforcement des capacités dans le secteur du développement. Elle est responsable des programmes pour la Fondation Ustadi au Kenya. Avant cela, elle a travaillé au Kenya et en Éthiopie pour Eleni LLC, une entreprise de négociation de produits de base agricoles, pour Growth Africa Consulting et chez Japan Port Consultants, en tant que coordinatrice des programmes économiques.

Oluwaseun Adedeji milite activement pour la participation des femmes et des jeunes au secteur agroalimentaire. Elle a travaillé pendant environ cinq ans à l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) au Nigeria où elle a acquis une solide expérience dans le domaine de la jeunesse et du secteur agroalimentaire. Elle travaille actuellement pour le CTA (Pays-Bas) où elle apporte un appui technique à l'Unité Agrobusiness et chaînes de valeur.

Tony Roberto Nsanganira est le spécialiste de l'emploi des jeunes au Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a été ministre d'État chargé de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda.

Crédits photos

Page 1 – en haut : CTA / Projet MUIIS (Ouganda) ; en bas : Mediaproduct / Inoussa Maïga

À propos de la collection

Les Technical Briefs du CTA documentent l'expérience et l'apprentissage sur des sujets d'actualité intéressant la communauté de développement agricole ACP. Ils sont conçus comme un guide pratique pour les personnes professionnellement concernées ou fortement intéressées par le sujet.

Centre technique de coopération agricole et rurale

B.P. 380 – 6700 AJ Wageningen – Pays-Bas

Tél. : +31 (0) 317 467 100 | Courriel : cta@cta.int | www.cta.int

Ce travail a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Toutefois, il reste sous la seule responsabilité de son (ses) auteur(s) et ne reflète jamais les opinions ou les déclarations du CTA ou de ses coéditeurs ou de l'Union européenne ni l'opinion d'un pays ou d'un État membre. L'utilisateur devrait faire sa propre évaluation quant à la pertinence de toute déclaration, argumentation, technique expérimentale ou méthode décrite dans ce travail.

Ce travail est la propriété intellectuelle exclusive du CTA et de ses coéditeurs, et ne peut pas être commercialement exploité. Le CTA encourage sa diffusion à des fins d'étude privée, de recherche, d'enseignement ou autres fins non commerciales, à condition que la reconnaissance appropriée soit faite :

– du droit d'auteur du CTA et du financement de l'Union Européenne en incluant le nom de l'auteur, le titre du travail et l'avis suivant "© CTA 2019 sur financement de l'Union Européenne",

– et que les opinions et déclarations exprimées sont de la seule responsabilité des auteurs, et aucunement celles du CTA ou de ses coéditeurs, ni de l'Union Européenne, en insérant la clause "disclaimer" standard du CTA.

